

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

1 - Généralités et Mentions légales - Année 2010

1.1 Les prestations effectuées par l'entreprise Xavier Linder sont soumises aux conditions générales qui suivent, auxquelles le client déclare adhérer sans restriction ni réserve dès qu'il adresse à redlinX créations et son responsable légal ci-après nommé, Xavier Linder, une commande de prestation de services.

1.2 Les conditions générales précisent les termes du contrat passé entre le client et l'entreprise redlinX créations, et expriment l'intégralité des obligations et des droits des deux parties, en toute transparence. Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison.

1.3 Les dites conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'entreprise redlinX créations et son représentant légal. Les conditions applicables, dans ce cas, sont celles en vigueur sur le site, à la date de la demande de prestation par le client. Elles entrent en vigueur à la date de signature et d'acceptation du devis/bon de commande servant de contrat, par le client.

1.4 Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

1.5 Les conditions générales sont accessibles à tout moment en cliquant sur le lien «Conditions Générales» du site <http://www.redlinx.fr>.

1.6 Le représentant et responsable légal ci-après nommé Xavier Linder, est gérant de l'Entreprise Individuelle «redlinX créations», exerçant en profession libérale et dépendant donc directement de l'URSSAF.

Le numéro SIRET de l'entreprise est 528 020 993 00010.

1.7 L'entreprise individuelle, ci-après nommée, redlinX créations, siège au 3, passage Gavami 76600 Le Havre, France.

1.8 L'entreprise redlinX créations et son responsable légal possèdent les noms de domaine ci-après cités, en ont acheté les droits ainsi que l'utilisation, et en restent seuls propriétaires : redlinx.info et redlinx.fr. Toute utilisation frauduleuse de ces noms de domaine entraînera des poursuites.

1.9 Xavier Linder, responsable de l'entreprise redlinX créations est aussi le webmaster de l'entreprise, s'occupe et supervise toutes les prestations de services qui y sont proposées. Toute réclamation doit lui être adressée directement.

1.10 Le site www.redlinx.fr est actuellement hébergé par 1and1 Internet SARL.

Adresse postale : 7, place de la Gare - BP 70109 - 7201 Sarreguemines Cedex
TEL. 09 70 80 89 11 - FAX. 03 87 95 99 72 - APE 6201Z - SIRET 431 303 775 000 16

1.11 Responsable de la publication : site édité par redlinX créations et son responsable légal Xavier Linder.

1.12 L'entreprise individuelle redlinX créations fournit des prestations et services en informatique : création de sites internet, infographie, créations d'identité visuelle, documents commerciaux,...

Les différents sites appartenant à redlinX créations et à son responsable légal Xavier Linder, le code source, les textes, les images et autres caractéristiques sont la propriété exclusive de l'entreprise individuelle redlinX créations qui en assure l'entière gestion commerciale, technique, artistique et financière.

Code de la propriété intellectuelle (extraits) : *Art. L.335-2 : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin de peinture ou de toute autre production imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 Euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le délit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits. Art. L.335-3 : Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur de logiciel. Attention ! Toute utilisation faite sans l'accord de l'auteur constituera donc un acte de contrefaçon et sera passible de poursuites judiciaires.*

2 -Les différents modes de prise de commande -Tarifs et TVA

2.1 Le client passe commande soit par e-mail, formulaire, ou par courrier. Un acompte de 50 % est exigé à la commande du solde total. Le reste du solde, est payable à la livraison de la prestation.

Toute commande est ferme et définitive dès réception du bon de commande / devis, ou autre support, daté et signé, accompagné de l'acompte.

En cas d'annulation des services du prestataire par le Client après signature, après réception du premier acompte ou après démarrage de la prestation, un pourcentage de 50 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

La commande passée est ferme et définitive. Une fois le devis signé, le devis devient le contrat.

2.3 Les tarifs communiqués sont des forfaits. Toute demande de prestations supplémentaires à la commande fera lieu d'un nouveau devis.

2.4. Les devis sont gratuits.

La société redlinX créations n'est pas assujettie à la TVA (article 293B du CGI).

2.5 Le détail des tarifs pour toutes les prestations est disponible sur demande. Pour les recevoir, le client peut adresser une demande auprès de l'entreprise redlinX créations par e-mail, formulaire, courrier, téléphone.

Pour toute information vous pouvez joindre redlinX créations par téléphone au 06 23 85 53 23.

3 -Informations sur les services et prestations fournis

3.1 Le tarif pour les prestations sous forme de fichiers, tient compte de l'envoi par connexion Internet. Pour d'autres modes de livraison et de support envisagés, les coûts seront à la charge exclusive du client.

3.2 Le devis servant de bon de commande et donc de contrat, établi par Xavier Linder, représentant légal de l'entreprise redlinX créations, devra porter la mention manuscrite «lu et approuvé, bon pour accord», la signature du particulier, du gérant ou de la personne responsable légalement, ainsi que son cachet dans le cas d'une entreprise.

3.3 L'entreprise redlinX créations, ainsi que son responsable légal, Xavier Linder, ne pourraient être tenus pour responsables d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle, pour tous travaux, modifications, réalisations effectués à partir de tout élément de toutes sortes fournis par le client tels que textes, photographies, logos, images, graphisme dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

4 -Modalités et délais de paiement

4.1 Le tarif des prestations est indiqué pour un paiement par chèque ou par virement (acompte puis solde).

4.2 Le tarif des prestations est indiqué, sauf conditions particulières, pour un paiement comptant et sans escompte. Le règlement, devra parvenir à la société redlinX créations, à réception de la facture, par chèque libellé à l'ordre de «Xavier Linder» ou par virement bancaire sous dix jours. Tout paiement, au-delà de 10 jours à compter de la date d'envoi de

la facture donnera lieu à des indemnités égales à 10% du montant total de la facture par jour de retard, sauf retard avéré de la part des services postaux. Ces pénalités sont exigibles sans rappel préalable.

4.3 Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à respecter le délai de réalisation de la prestation convenu entre redlinX créations et ledit client, ainsi qu'à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation dans les temps impartis de la prestation commandée.

Le client s'engage à fournir à l'entreprise redlinX créations, tous les documents et moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à ces modifications, à son transfert (dans le cas où un site web serait temporairement hébergé par redlinX créations) dans les temps impartis de la prestation commandée. Si le client ne respecte pas cet engagement, la société redlinX créations ainsi que son responsable légal, Xavier Linder, ne peuvent être mis en cause, et ne seront en aucun cas tenus pour responsables.

4.5 Cas d'un transfert de site internet : le transfert s'effectue selon les modalités définies au contrat avec l'accord du client. Cependant si l'hébergement (et l'hébergeur) ne répond pas aux normes actuelles du web, et des derniers langages PHP et MySQL en cours, il ne sera accordé aucun dédommagement au client de la part de la société redlinX créations et son responsable légal Xavier Linder, en cas d'échec du transfert, puisque redlinX créations par l'intermédiaire de son responsable légal Xavier Linder, ne peut agir directement ou indirectement sur la prestation de l'hébergeur concerné. Il en va de même concernant les tailles de base de données, le débit de transfert accordé par ledit hébergeur, le délai de transfert pour les noms de domaine, ainsi que les problèmes techniques rencontrés du fait de l'hébergeur et desdites conditions précédemment citées.

4.6 Toute prestation supplémentaire ou modification non prévue au contrat initial, demandée par le client sera facturée et à la charge de ce dernier. Ces modifications ou prestations supplémentaires ne pourront intervenir qu'une fois le règlement de la fin de prestation effectué par le client, les termes du contrat initial ayant été remplis. Tout retard sur le délai de livraison, dû à ces demandes ne pourra être imputé à l'entreprise redlinX créations ainsi qu'à son responsable légal.

5 -Notre engagement

5.1 L'entreprise redlinX créations s'engage à mener à bien et de la meilleure manière qu'il soit, les tâches demandées par le client, conformément aux règles de l'art.

5.2 Nous nous engageons à vous proposer le meilleur rapport qualité / prix pour toutes nos prestations et à vous apporter conseils et écoute dans vos démarches.

5.3 Dans le cas où le représentant légal de l'entreprise redlinX créations, est amené à se déplacer chez le client afin de réaliser une prestation pour ce dernier, les frais engagés lors des déplacements seront facturés au client sur la base d'un tarif horaire et d'un prix au kilomètre. Pour tout déplacement, le tarif horaire est de 50 euros et de 0.60 centime du kilomètre dans un rayon de 30 kms maximum autour de la ville de résidence de la société redlinX créations. Au-delà, merci de contacter la société redlinX créations pour avoir un devis personnalisé

6 -Utilisation concernant la prestation de service

6.1 La propriété intellectuelle de la réalisation effectuée, ainsi que l'oeuvre créée en application du présent contrat, reste celle de la société redlinX créations et de son représentant légal.

6.2 Le prestataire peut cependant, dans certains cas, transférer au client tous les droits sur l'oeuvre précitée : droit de reproduction, droit de représentation, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation, à compter du paiement intégral de la prestation, sur demande explicite et écrite du client, et par contrat écrit et signé par les deux parties.

6.3 Par ailleurs, le client autorise la société redlinX créations et son représentant légal, Xavier Linder, à utiliser le résultat des réalisations effectuées et, le cas échéant, à les diffuser, en contrepartie de la publicité donnée aux prestations du fait de leur présence sur le site <http://www.redlinx.fr>, hors informations privées concernant le client lui-même.

7 -Dégagement de responsabilité

7.1 La prestation demandée est effectuée en fonction des instructions et renseignements fournis par le client, et n'engage en rien la responsabilité de la société redlinX créations ou de son représentant légal, Xavier Linder. Par conséquent et pour ce faire, la responsabilité de la société redlinX créations, de son représentant légal, et par conséquent de Xavier Linder concernant la prestation réalisée est entièrement dérogée.

7.2 En outre, tout changement survenu après la réception de la prestation ne saurait être imputé à la société redlinX créations ou à Xavier Linder. Le client prend sous sa responsabilité toute modification, ajout, retrait ou toute altération du document, de la prestation, du service, dans son entier, qui pourrait en modifier le sens premier, le contenu initial et la forme originelle.

8 -Clause de confidentialité

8.1 L'entreprise redlinX créations et son responsable légal Xavier Linder, s'engagent à ne divulguer aucune information privée ou personnelle concernant le client, sauf accord explicite de ce dernier, ainsi qu'à ne donner aucun renseignement sur les modalités de réalisation et d'exécution des prestations, services et travaux effectués pour le compte du dit client.

9 -Informatique et Libertés

9.1 Les informations recueillies par l'entreprise redlinX créations et son responsable légal Xavier Linder, dans le cadre des prestations et services, sont exclusivement destinées à un usage interne. Aucune information n'est d'aucune manière cédée à des tiers. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent selon l'art. 34 de la loi Informatique et libertés. Pour toute information ou demande concernant ce dernier point, le client doit s'adresser à Xavier Linder -Entreprise redlinX créations, 3, passage Gavami - 76600 Le Havre

9.2 Le tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal d'Instance du Havre 76600. Conditions générales de l'entreprise redlinX créations applicables au 1er janvier 2010 et révisables à tout moment.

©2010 redlinX créations



Infographie - Sites web
Xavier Linder
3, passage Gavami - 76600 Le Havre
Mobile : 06 23 85 53 23
Mail : contact@redlinx.fr
Website : <http://www.redlinx.fr>
SIRET : 528 020 993 00010 - APE 6201Z